



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/Apres-le-R-M-I>

Après le R.M.I.

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1988 à 1997 - Année 1989 - N° 878 - mai 1989 -

Date de mise en ligne : jeudi 14 mai 2009

Date de parution : mai 1989

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Au cours d'une "Table ronde" sur le Revenu Minimum d'insertion présidée par M. Bélorgey, député socialiste de l'Allier, rapporteur du projet de loi sur le R.M.I. à l'Assemblée Nationale, Pierre Vinot, animateur du Centre d'Etudes de la Socio-économie et ancien membre du Conseil Economique et Social a demandé :

« Existe-t-il une raison d'ordre supérieur -et qu'on nous ait tue jusqu'ici...- une raison dont quelque secte d'économistes détiendrait le redoutable secret, mais qu'elle se refuserait à nous communiquer, une raison de priver les populations (et singulièrement les catégories les moins favorisées) des moyens de consommer ce qu'on a les moyens de produire ? Si une telle raison existe, qu'on nous la dise. Elle ne doit pas être couverte par quelque « confidentiel-défense ».

Et si elle n'existe pas, ou si elle s'avère inconsistante - alors qu'on cesse enfin de pratiquer des politiques aussi anachroniques et aussi dénuées de réalisme ».

Voici le problème bien posé. Donnons la parole à P. Vinot :

Les conditions dans lesquelles a été conçu le projet de loi intitulé R.M.I., puis dans lesquelles il a donné lieu à une « discussion » parlementaire et a finalement été adopté, ont mis en évidence le niveau d'explorabilité bas de l'information et de la flexibilité des divers milieux politiques, tant du pouvoir que des oppositions. Ceci sur les problèmes de la pauvreté - « grande » et moins grande..- mais aussi conjointement sur ceux du chômage, de ses causes et des moyens de le faire reculer, autrement que par des moyens artificiels.

En ce qui concerne ce dernier, il est évident que la question n'est pas, ainsi qu'on l'entend généralement, de « créer » des emplois - sans se demander comment s'écoulera la production qu'ils entraîneront. Elle est d'assurer des demandes, jusque là rendues défaillantes, alors que ce sont elles qui doivent susciter tout naturellement des emplois, s'étendant en cascade aux divers compartiments de la production.

Bien entendu, on a lieu de se réjouir de tous les cas où cette loi, malgré ses défauts, pourra apporter un dépannage et un soulagement. Mais cela ne peut dispenser de se poser un certain nombre de questions.

Quelques questions

1° Que signifient des conditions de « insertion » dans le travail imposées à des « bénéficiaires » dont beaucoup -et on ne l'ignore pas- sont hors d'état de prendre un tel engagement, et de le tenir. A moins que les conditions ne soient de pure forme, avant d'octroyer tout de même une maigre ressource qui dans maints cas devrait être assurée de plein droit, et sans conditions.

2° En supposant que cette « insertion » dans la production soit effective, que pense-t-on faire des « valeurs ajoutées » supplémentaires résultant du travail des « résistants », alors qu'on ne sait déjà pas comment s'écoulera la production obtenue par ceux des travailleurs qui ont conservé leur emploi ?

3° La formation professionnelle procurée à une partie des résistants suffira-t-elle à assurer à ceux qui l'auront acquise une occasion de la pratiquer, alors qu'il y a déjà tant de travailleurs qualifiés et expérimentés qui se morfondent à l'ANPE ? Se propose-t-on de grossir, à grands frais et avec beaucoup de formalités, le nombre des chômeurs qualifiés ? Ainsi ne peut-on voir dans ces dispositions

une Ã©bauche et une prÃ©figuration de ce qui doit Ãªtre fait pour recycler vraiment les « exclus » et les oubliÃ©s - alors que la quantitÃ© de ceux-ci dÃ©passe de si loin les chiffres mis en avant Ã propos du R.M.I., et auxquels on entend se limiter, - simplement en fixant des plafonds de ressources hors de mesure avec le coÃ»t rÃ©el d'une subsistance normale.

Une responsabilitÃ© pour ceux qui ont rÃ©flÃ©chi au problÃ¨me.

C'est pourquoi ceux qui n'ont pas attendu un rapport - fort utile - du Conseil Economique et Social pour prÃ©ter attention Ã cette situation, et pour rÃ©flÃ©chir aux solutions qu'elle appelle, ont maintenant la responsabilitÃ© de saisir l'opinion - trop incitÃ©s Ã croire que la question serait rÃ©solue par cette loi - et d'inviter ceux qui ont des responsabilitÃ©s, aux diffÃ©rents niveaux de l'Etat, et tous ceux qui sont appelÃ©s Ã concourir Ã la mise en application de la loi, Ã prendre conscience du vÃ©ritable caractÃ¨re du problÃ¨me. Il est grand temps de penser - au-delÃ de ces mesures de circonstances - aux dispositions gÃ©nÃ©rales qui doivent Ãªtre Ã©laborÃ©es, et mises en vigueur, de faÃ§on systÃ©matique, pour s'attaquer Ã la fois Ã la sous-consommation des uns et Ã la privation de travail des autres.

L'absurditÃ© qui doit prendre fin

Il est absurde de se proposer d'un cÃ»t d'opÃ©rer Ã grand peine quelques rÃ©insertions dans un travail dont on n'a pas assurÃ© l'utilitÃ©, - et en mÃªme temps, de maintenir en fonctionnement (et il n'y a guÃ¨re que cela qui marche sans Ã-coup) - la machine Ã fabriquer constamment de « nouveaux pauvres ». Car on ne peut interprÃ©ter autrement le dispositif de formation du pouvoir d'achat, tel qu'il est organisÃ© depuis trop d'annÃ©es, et qui a pour caractÃ©ristique de perpÃ©tuer une inÃ©galitÃ© fondamentale entre les FranÃ§ais devant le droit au minimum social. Il y a ceux qui, - pendant la pÃ©riode de leur vie oÃ¹ ils sont « travailleurs » (mais pour la durÃ©e de celle-lÃ seulement) - ont droit Ã un minimum social qu'on s'accorde Ã proclamer incompressible. Et puis il y a tous les autres - et ce sont les mÃªmes au cours du reste de leur existence, pendant qu'ils sont encore trop jeunes ou dÃ©jÃ trop ÃgÃ©s pour produire - avec lesquels on s'ingÃ©nie Ã prouver que ce minimum est dÃ©cidÃ©ment trÃ¨s compressible, puisqu'on leur octroie, selon les catÃ©gories, la moitiÃ©, le tiers ou le quart, ou moins encore.

Or ces « autres », ils forment plus de 60% de la population totale : deux consommateurs sur trois - deux qui voudraient bien l'Ãªtre, et dont tout le monde a intÃ©rÃªt Ã ce qu'ils le soient et dont on assure - dans les « DÃ©clarations »... - qu'ils sont Ã©gaux devant la loi. EgalitÃ© dont on ne s'aperÃ§oit guÃ¨re lorsqu'on voit les barÃ¨mes du R.M.I., - et plus largement ceux des allocations familiales ou du « minimum » - combien minimum... vieillesse. Ceux qui ont administrativement mission, dans leurs bureaux bien chauffÃ©s, de fixer de tels chiffres, ont-ils une idÃ©e de ce qu'il en coÃ»te de chauffer des enfants, et de vÃ©tir des adolescents ?

Ce dont il s'agit n'est plus de l'Ã©gifÃ©rer dans l'univers mental fictif des technocrates. Il importe de se placer devant les rÃ©alitÃ©s du coÃ»t de la vie, tel qu'il est pour les uns comme pour les autres - et de prendre enfin conscience de ce que sont les niveaux de vie effectifs auxquels correspondent les chiffres officiels en vigueur. Et d'Ã©tablir enfin une juste proportion entre le minimum social des uns et celui des autres. De ceux qui sont, selon une expression qui figurait dans le rapport Rueff de 1958, « les plus proches du minimum vital ».

Les limites du « possible »

On ne manquera pas de demander si c'est possible. C'est - on l'imagine bien - une prÃ©occupation que nous partageons. Et nous ne serions pas fÃ©chÃ©s qu'on se dÃ©cide enfin Ã placer la question sur ce

terrain. Car de Quelle possibilité s'agit-il ? La France a-t-elle, ou n'a-t-elle pas, la possibilité physique de nourrir ses 55 millions d'habitants ? Qu'on interroge cet égard les dirigeants de l'agriculture. Et si l'on en doutait, il serait alors grand temps de se demander si le plus urgent est de proclamer « irrévocable » la décision de Bruxelles de céder des milliers d'hectares de bonnes terres arables. La France a-t-elle les moyens de construire de quoi loger convenablement toute sa population ? Si on en doute, qu'on se demande pourquoi elle aura traité tant de chômeurs dans le bâtiment.

Si les économistes ne voient pas les moyens -financiers...- de réaliser effectivement ce qui est physiquement possible, c'est alors que la question les dépasse. Et elle dépasse effectivement une « science économique » qui en est encore aux conceptions du 19^{ème} siècle, ou aux théories - pas si « généralistes » que cela... des années 35, ou même 50, pour faire face aux capacités de production permises par les procédés et les équipements des années 90. A « l'économie », on a trouvé indispensable d'ajouter le recours à un traitement « social » du chômage. Tiens, tiens... Mais la vraie solution ne peut être déguisée en continuant à compartimenter dans la pensée « l'économie » et le « social » alors qu'en fait on ne peut les dissocier dans les réalités.

C'est ce caractère unitaire de phénomènes entre lesquels on découvre des « interférences multiples » qu'il est nécessaire de reconnaître. Comme les physiciens ont dû le faire il y a plus d'un siècle en découvrant l'unité de la thermodynamique. Ce qui a rendu possible tant de progrès.

Et c'est ce qu'il faut faire devant les problèmes conjoints et indissociables du chômage et de la pauvreté. Même si l'on devait pour cela (ce ne serait jamais qu'une fois de plus) changer la dénomination des Facultés de « Sciences économiques ».